



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques et mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par le Canadian Research Institute for the Advancement of Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Défis qui se posent à la recherche féministe

Depuis plus de 35 ans, l'Institut canadien de recherche sur les femmes crée des connaissances, renforce la recherche féministe et ouvre l'accès à ses informations aux fins de programmes de sensibilisation et d'éducation. La présente déclaration s'attache à certaines difficultés qui se posent en matière de recherche féministe, examinées dans le cadre du thème de la présente session de la Commission de la condition de la femme, soit l'élimination et la prévention de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Dans son examen des données de la recherche destinées à un nouveau feuillet d'information sur la violence à l'égard des femmes au Canada, l'Institut a constaté que, pour la plupart, les données les plus récentes, soit les données provenant de l'Enquête sociale générale de 2009 sur la victimisation¹, font ressortir le fait que, au cours des cinq années précédentes, près de 6 % des femmes avaient été victimes de violence dans une relation matrimoniale. Les taux d'homicide conjugal sont trois fois plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Il ressort des nombreuses données qui figurent dans un rapport de l'Association des femmes autochtones du Canada², que 582 femmes autochtones ont disparu ou ont été assassinées au Canada. Selon d'autres études, les femmes autochtones ont été victimes d'actes de violence plus graves perpétrés par leur partenaire et ont été plus susceptibles d'être tuées par lui que les femmes non autochtones. Les femmes handicapées connaissent elles aussi la violence, et la recherche a montré que la violence qui est dirigée contre elles est différente d'autres formes de violence : elle est le plus souvent le fait de la personne chargée d'assurer les soins de la personne handicapée, qui entretient avec elle une relation de confiance.

L'étude canadienne la plus complète sur le sujet de la violence à l'égard des femmes demeure à ce jour l'Enquête de 1993 sur la violence à l'égard des femmes. Cette étude a constaté que 51 % des femmes canadiennes ont connu un incident au moins de violence sexuelle ou d'agression physique après l'âge de 16 ans. Le fait que le Canada n'ait fourni ni fonds ni moyens humains au cours des dernières années pour mettre à jour cette enquête complète, effectuée au niveau national, montre bien l'incapacité du pays à prendre la violence à l'égard des femmes au sérieux.

De la recherche que nous avons entreprise sur la violence à l'égard des femmes aux fins de la présente déclaration, notamment l'examen de la littérature universitaire, des rapports et de la recherche en matière de droits de l'homme, ainsi que des conclusions et résultats au niveau communautaire, nous espérons produire un discours clair et logique sur la manière de prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Nous avons examiné ces trois différentes sources en nous fondant sur notre expérience selon laquelle le savoir le plus complet et le plus efficace, qui débouche sur des politiques et pratiques améliorées, est le résultat de la combinaison de différentes sources de connaissances, qui s'appuient sur un cadre intersectionnel et une analyse féministe globale. Nous avons été étonnés de trouver si peu de documentation portant spécifiquement sur l'élimination

¹ Statistics Canada, Family Violence in Canada: A Statistical Profile, Catalogue no. 85-224-X. Ottawa: Minister of Industry, janvier 2011.

² Native Women's Association of Canada, Voices of our Sisters in Spirit: A Report to Families and Communities, 2009.

ou l'éradication de la violence à l'égard des femmes – au lieu d'une simple description du phénomène de la violence à l'égard des femmes. Si nous devons aller au-delà de la simple mention de la violence à l'égard des femmes et la prévenir et l'éliminer, nous, en tant que féministes, devons savoir comment cette question importante dont a traité la Commission de la condition de la femme de l'Organisation des Nations Unies en 2013 a disparu du programme féministe et ce que nous devons faire pour l'y remettre.

L'attention portée par les milieux académiques et le public à la violence à l'égard des femmes au Canada est relativement récente, et, les premiers temps, le sujet n'était pas considéré comme de préoccupation publique. Dans les années 1970, lorsque le mouvement de femmes a commencé à faire face à la violence à l'égard des femmes comme à un problème immédiat et incontournable, les femmes ont voulu répondre en offrant des abris, des centres d'accueil pour les victimes de viol et d'agression sexuelle, tout d'abord de façon informelle puis, par la suite, de manière plus professionnelle et structurée, avec l'appui de l'État. Malheureusement, ces efforts ont débouché sur une approche consistant à obtenir des fonds destinés à ces activités et rendant donc nécessaires des « évaluations des besoins » pour « établir » qu'il y avait là un vrai problème social dûment établi, qui appelait un appui financier significatif pour les femmes en détresse. Si cette approche a permis d'élargir la gamme de services offerts à ces femmes, elle a en revanche affaibli l'analyse, qui désormais s'attache simplement à ce que l'on appelle « la violence familiale ». Il s'en est suivi une séparation entre les femmes « victimes » ou « survivantes » et les autres femmes, ce qui dissimule le fait que toutes les femmes sont exposées à des actes de violence sexiste systémique. Par ailleurs, cette même approche limite et individualise le « problème » de la violence et relègue au second plan la nécessité de comprendre les structures, les cultures et les mécanismes sociaux sous-jacents qui normalisent la violence dans le monde contemporain. Aussi longtemps que nous œuvrerons et réfléchirons à ce niveau important, mais partiel, nous ne pourrons véritablement chercher à prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes.

Au Canada, nous soulignons le meurtre de 14 étudiantes en ingénierie lors du massacre dit « Massacre de Montréal » qui s'est déroulé en 1989 parce qu'il s'agit de femmes, et nous évoquons le nombre de femmes autochtones disparues ou tuées d'une part parce que ce sont là deux tragédies évitables, de l'autre, parce qu'elles donnent une idée de la nature structurelle de situations qui appellent à la réalisation de recherches comparatives féministes globales portant notamment sur les contextes sociaux, à tous les niveaux, du mondial au local.

Le processus par lequel on définit de nouveaux types de violences à l'égard des femmes n'est pas encore terminé au Canada. Comme le souligne la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités dans la déclaration qu'elle a présentée à la Commission de la condition de la femme en 2013, la torture non étatique, spécifiquement la torture sexualisée non étatique, perpétrée dans la sphère privée ou familiale sur des femmes et des filles, doit être désignée et reconnue en tant que telle comme un problème canadien, qui appelle une solution. Dès 1993, des rapports faisaient état de femmes faisant l'objet de torture de la part d'acteurs non étatiques, notamment de torture sexualisée, au même titre que les enfants. Les enfants impliqués à cette époque ne sont toujours pas en mesure de demander réparation car il n'existe toujours pas de loi contre ce type de torture, alors même que les fonctionnaires canadiens ne nient pas son existence.

L'Institut canadien de recherche sur les femmes estime que les trois questions brièvement évoquées ci-dessus sont intégralement connectées. Ce à quoi l'Institut tend, c'est de lier ces questions et de nombreuses autres pour faire fondamentalement comprendre la base sexiste et patriarcale de toutes les formes de violence à l'égard des femmes. À ce stade, en tant que société, nous serons à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, des pratiques et une action de sensibilisation aux questions culturelles propres à prévenir et éliminer la violence et, point crucial, à détruire les modes de pensée qui la rendent possible.

L'Institut se fonde sur son analyse féministe des rapports entre ces différents éléments pour souligner la nécessité urgente de renverser les trois tendances suivantes :

- Les inégalités grandissantes de diverses sortes, dont l'inégalité économique, qui accusent les disparités entre les femmes vulnérables et d'autres groupes de population. Parallèlement, la violence à l'égard des femmes augmente elle aussi, notamment au sein des groupes marginalisés, de même que les inégalités entre la recherche menée par l'appât du gain et la recherche menée dans l'intérêt public et pour le bien commun;
- L'érosion de la démocratie, notamment dans des pays développés comme le Canada, et son impact sur les femmes, notamment les femmes vulnérables, et la perte croissante d'espace politique;
- Le fait que l'égalité des femmes est absente des ordres du jour politiques nationaux dans les pays développés. Ces dernières années au Canada, nous avons vu l'abolition (sans débat) de lois qui avaient appuyé la promotion de la femme, le refus d'accorder aux organisations de femmes un financement destiné à la recherche et la « sensibilisation », et le démantèlement des infrastructures de protection sociale à un moment où les mesures d'austérité sont de plus en plus dures.

L'Institut canadien de recherche sur les femmes, à l'instar d'autres personnes et organisations féministes, souligne le fait que les sociétés (y compris le Canada) ont une lourde dette envers les femmes à titre de protectrices de la vie et pour leurs relations sociales, activités déployées sans compensation financière. La marchandisation de la femme, de son corps, de sa sexualité, et les violations de son intégrité corporelle, à quoi s'ajoute la traite sexuelle, sont inquiétantes.

La dégradation de l'appui prêté par le Canada aux femmes et à l'égalité des femmes au cours des premiers efforts de restructuration déployés vers 1980, a été accélérée vers le milieu des années 1990, puis en 2006 et encore en 2011 et 2012. Un environnement toxique, dans lequel les inégalités sont de plus en plus marquées, militarisé, mené par les entreprises, antidémocratique et écologiquement non viable, contamine le fondement même de la vie sur notre planète. Dans le même temps, les organisations de femmes se voient privées de ressources, ce qui contribue à saper la collectivité et la vitalité sociale. L'intensification de la violence et sa légitimation, le harcèlement, la cupidité et les hiérarchies que le monde a connus depuis 30 ans ont aidé à faire apparaître la nécessité de nouveaux paradigmes et valeurs qui recréent les idéaux d'égalité, de développement et de paix. Les femmes autochtones, qui présentent un autre modèle, holistique, sont bien placées pour prendre la tête du débat.